

# CRÉATION DU COLLÈGE DES ÉVALUATEURS EN FONDS DE COMMERCE AU SEIN DE LA CEIF-FNAIM



Interview croisée de Denis PELOUSE, Président de la Chambre des Experts Immobiliers de France (CEIF) et Benoît DAVID, Administrateur de la CEIF et Président du Collège des évaluateurs en fonds de commerce.



**La Revue bleue :** Dans quel objectif avez-vous constitué un Collège des évaluateurs en fonds de commerce au sein de la CEIF ?

**Denis PELOUSE :** Depuis longtemps, notre Chambre compte parmi ses membres d'éminents confrères spécialisés dans l'évaluation de différentes classes d'actifs, que ce soit bien évidemment dans le résidentiel, l'immobilier d'entreprise, les biens d'exception, le foncier, les fonds de commerces, mais aussi l'expertise d'administration de biens et de copropriété.

La structure de notre Chambre permet de constituer des collèges représentatifs dans ces spécialités. Je suis très heureux que la présidence de ce Collège ait été attribuée à Benoît DAVID, expert immobilier, administrateur de la Chambre et spécialiste des fonds de commerce depuis de nombreuses années.

**R.B. :** Vous évoquez plusieurs Collèges ?

**D.P. :** Absolument, le plus important est bien évidemment celui du résidentiel, mais d'autres comme l'immobilier d'entreprise ou le foncier devraient bientôt suivre. La présidence de ces Collèges doit être exercée par des confrères investis depuis des années dans ces spécialités afin de pouvoir remonter en conseil d'administration les orientations et les travaux souhaités par ses membres praticiens.

**R.B. :** Quelles sont les orientations de ce Collège ?

**D.P. :** La crise sanitaire que nous traversons est une épreuve difficile mais elle aura au moins le mérite de faire ressortir la nécessité de rapprocher les acteurs de l'évaluation pour trouver les meilleures solutions de mutualisation et de

construction commune dans une telle période.

De nombreux confrères nous ont rejoints ces derniers mois, et c'est dans cette unité et ce partage que nous pourrions continuer de faire évoluer notre profession. Tous ces spécialistes sont les bienvenus dans notre organisation.

**R.B. :** Quel est l'intérêt du Collège des évaluateurs en fonds de commerce de la CEIF ?

**Benoît DAVID :** Tout d'abord, c'est une excellente initiative de notre Président Denis PELOUSE qui a toujours été sensible à l'expertise de fonds de commerce et d'entreprises. L'intérêt principal est de répertorier et regrouper au plan national les experts dans ce domaine d'activité très spécifique. En se connaissant mieux et en identifiant les spécialités de chacun, nous

**Rapprocher les acteurs de l'évaluation pour trouver les meilleures solutions de mutualisation et de construction commune.**

pourrons ainsi échanger de façon constructive sur nos missions en structurant des outils communs. Sachant qu'il existe des méthodes bien différentes selon les activités expertales (hôtel, pharmacie, tabac, PME...) et selon l'objet de la mission (valeur de fonds de commerce ou valeur de titres de sociétés). En outre, la mise en place collégiale de formations spécifiques dans ces activités représente un intérêt majeur.

L'existence de ce Collège me permet aussi d'apporter ma contribution au développement du logiciel interne à la CEIF, DVI V3, prévu pour fin juin. Vous pourrez découvrir de nouvelles surprises en termes de développement.

DVI dans cette nouvelle version devrait nous faciliter l'accès à de nouvelles bases de données. D'autres projets en cours d'élaboration seront partagés avec les membres du Collège. Si je devais résumer ce Collège en trois mots : s'identifier, travailler et échanger, et à terme pouvoir obtenir une reconnaissance de nos pairs et des institutionnels. Le métier d'expert en évaluation de fonds de commerce et d'entreprise



## Les méthodes sont différentes selon les activités expertales : hôtel, pharmacie, tabac, PME...

est un métier bien à part, il est donc important de lui attribuer une place spécifique au sein de laquelle les principaux concernés pourront se retrouver librement pour construire l'avenir de ces activités avec des moyens dédiés.

**R.B. : Comment adhérer à ce Collège ?**

**B.D. :** Il y aura bien entendu un parcours d'intégration avec un objectif constant de qualité. En effet, la personne qui souhaite intégrer ce Collège devra justifier de plusieurs années d'expériences professionnelles dans ces activités. Son dossier d'adhésion sera ensuite étudié, et un stage restera nécessaire si besoin.

Nous accorderons une grande importance au parcours professionnel et nous continuerons à prôner le qualitatif au sein du Collège des experts évaluateurs en fonds de commerce de la CEIF. ■



## S'identifier, travailler et échanger.